

Mairie de La Cour

ARRONDISSEMENT de Tolon

Le huit cent vingt-trois à deux heures du soir
ACTE DE MARIAGE de Guillaume Bouffier, Célibataire

Agé de vingt six ans, né à Lagarde département de la Haute-Garonne
le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois
domicilié à Lagarde département de la Haute-Garonne
fils de Joseph Bouffier de La Roche Bouffier
domicilié à Lagarde département de la Haute-Garonne
et de femme autrui en présent

Et d'Elle Marie Thérèse Moinque
Agée de vingt trois ans épousée, née à Lagarde département de la Haute-Garonne
le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois
à Lagarde département de la Haute-Garonne
fille de Jean

Les Actes préliminaires sont des publications faites par nous les Juges de Paix de la Haute-Garonne le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois à Lagarde département de la Haute-Garonne

Les Actes préliminaires sont des publications faites par nous les Juges de Paix de la Haute-Garonne le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois à Lagarde département de la Haute-Garonne

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Thérèse Moinque et l'autre Guillaume Bouffier

En présence de Joseph Bouffier domicilié à Lagarde
dép. de la Haute-Garonne
D'Elle Marie Thérèse Moinque domiciliée à Lagarde
dép. de la Haute-Garonne
D'Elle Marie Thérèse Moinque domiciliée à Lagarde
dép. de la Haute-Garonne
Et d'Elle Marie Thérèse Moinque domiciliée à Lagarde
dép. de la Haute-Garonne

Après quoi, moi Juge de Paix de la Haute-Garonne, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi par lesdites parties en présence de moi

Nobis, J. Bouffier, J. Moinque, J. Bouffier, J. Moinque, J. Bouffier, J. Moinque



Mairie de La Garde



ARRONDISSEMENT de Toulon

Le huit cent vingt trois à deux heures du soir
ACTE DE MARIAGE de Pierre Marie Barra, Fabriquant de Bouillie

Agé de vingt six ans, né à Marseille département de la Haute-Garonne
le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois
domicilié à Marseille département de la Haute-Garonne
fils de Joseph Barra
domicilié à Marseille département de la Haute-Garonne
et de femme autrui en présent

Et d'Elle Marie Thérèse Barra
Agée de vingt six ans, née à Marseille département de la Haute-Garonne
le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois
à Marseille département de la Haute-Garonne
fille de Joseph Barra

Les Actes préliminaires sont des publications faites par nous les Juges de Paix de la Haute-Garonne le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois à Marseille département de la Haute-Garonne

Les Actes préliminaires sont des publications faites par nous les Juges de Paix de la Haute-Garonne le vingt un du mois de Mars mil huit cent vingt trois à Marseille département de la Haute-Garonne

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Thérèse Barra, l'autre Pierre Marie Barra

En présence de Joseph Barra domicilié à La Garde
dép. de la Haute-Garonne
D'Elle Marie Thérèse Barra domiciliée à La Garde
dép. de la Haute-Garonne
D'Elle Marie Thérèse Barra domiciliée à La Garde
dép. de la Haute-Garonne
Et d'Elle Marie Thérèse Barra domiciliée à La Garde
dép. de la Haute-Garonne

Après quoi, moi Juge de Paix de la Haute-Garonne, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite et qui a été signé avec moi par lesdites parties en présence de moi

J. Barra, J. Barra, J. Barra, J. Barra, J. Barra, J. Barra